

Les vaudois du Luberon

Chronologie

(établie par Bernard APPY)



Vers 1170 : Conversion de Vaudès, un riche marchand de Lyon, qui, dit-on, fut choqué par la mort subite à sa table d'un de ses amis. Il chercha à savoir comment gagner son salut et eut une révélation à la lecture du chapitre 19 de Matthieu :

« Un homme s'approcha et dit à Jésus : Maître, que dois-je faire de bon pour avoir la vie éternelle ? » Jésus lui répond qu'il lui faut observer les commandements, et le jeune homme lui répond : *« J'ai observé toutes ces choses ; que me manque-t-il encore ? Jésus lui dit : Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu possèdes, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel. Puis viens, et suis-moi. »* Comme le jeune homme renonce alors à suivre ce conseil *« car il avait de grands biens »*, Jésus ajoute alors : *« Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu. »*

Vaudès décide de changer radicalement sa vie : il fait traduire les Évangiles en langue parlée, il renonce à tous ses biens pour vivre de mendicité, il se met à prêcher la Parole au coin des rues, invitant ses auditeurs à faire pénitence et faisant ses premiers disciples aussi bien hommes que femmes.

1170-1175 : Début du mouvement vaudois à Lyon.

1175-1184 : Les Pauvres de Lyon vont prêcher dans le Languedoc contre les cathares. Ils y sont souvent seuls à les combattre, le clergé local étant complètement dépassé par la situation.

1179 : Une petite délégation conduite par Vaudès va à Rome où se tient le concile Latran III pour présenter une requête au pape ; celle-ci reçut une approbation orale les autorisant à prêcher sous réserve d'obtenir l'accord des autorités religieuses locales. On dit que le pape Alexandre III aurait même embrassé Vaudès.

Mars 1180 : Confession de foi de Vaudès, qui est une déclaration anti-cathare ; les Pauvres de Lyon sont autorisés à mener une vie errante, pauvre et communautaire ; la prédication leur est encore autorisée par oral, sous réserve de l'accord du clergé local.

1183 : L'archevêque de Lyon Jean de Belles-Mains retire l'autorisation de prêcher aux vaudois. Ceux-ci reprennent la réponse de Pierre et les apôtres au sanhédrin :

« *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.* »

Vaudès et ses compagnons sont alors excommuniés et chassés de Lyon.

1184 : Excommunication de Vérone par une bulle pontificale *Ad abolendum* du pape Lucius III, qui condamne les vaudois pour avoir exercé la prédication sans autorisation. Les vaudois sont considérés comme schismatiques, c'est-à-dire désobéissants aux lois de l'Église.

1190 et 1207 : Des évêques acceptent encore de débattre avec les vaudois.

1199 : La décrétale *Cum ex iniuncto* interdit la prédication aux laïques.

1206 ou 1207 : Mort de Vaudès.

1207 : Colloque de Pamiers ; Duran d'Osca, auteur du *Liber Antiheresis*, compagnon de Vaudès, et plusieurs de ses amis se réconcilient avec Rome et fondent les Pauvres Catholiques.

1215 : Anathème du IV^e concile de Latran. Les vaudois sont considérés comme hérétiques.

1218 : Colloque de Bergame entre Pauvres de Lyon et Pauvres Lombards. La lettre que les Frères italiens adressent à ceux d'Allemagne, pour les informer du résultat des discussions, constitue le premier document interne du mouvement vaudois.

À partir de 1230 : Les vaudois, pourchassés par l'Inquisition (créée en 1231), ne peuvent plus prêcher en public. Progressivement, le mouvement passe dans la clandestinité, quittant les villes et se réfugiant dans les campagnes. Le mouvement vaudois est implanté en France (Quercy, Albigeois, Pyrénées, Rouergue, Franche-Comté, Bourgogne, Provence, Gascogne), en Italie (Lombardie, Alpes Cottiennes), en Allemagne (Rhénanie, Bavière), en Autriche et jusqu'en Pologne.

En se référant aux Écritures, les vaudois :

- rejettent le mensonge : « *Que votre parole soit oui, oui, non, non ; ce qu'on y ajoute vient du malin* » ;
- refusent de prêter serment : « *Mais moi, je vous dis de ne jurer aucunement, ni par le ciel ni par la terre* » ;
- ne croient pas au Purgatoire, dont la Bible ne parle pas ;
- rejettent le culte des saints, les indulgences et les pèlerinages ;
- pratiquent la confession auriculaire et l'eucharistie (pain, vin et poisson) avec les prédicateurs du mouvement ;
- jugent que les sacrements dépendent de la dignité du ministre qui les confèrent (donatisme), et n'accordent aucune valeur aux jugements de l'Église frappant les hérétiques ;
- s'opposent à la peine de mort.

Début du XIV^e siècle : Des vallées alpines, situées aujourd'hui en France (Queyras, Freissinières, Vallouise) ou en Italie (Val Pellis – Pellice, Val Cluson – Chisone, Val Germanasque – Germanasca), deviennent l'épicentre du mouvement vaudois.

Les Frères continuent de visiter les communautés vaudoises de la diaspora, assurent la prédication en langue courante des Écritures, gardent le lien entre les différents lieux d'implantation du mouvement.

1460-1560 : Des vaudois venus des vallées alpines s'installent en Provence, dans la région du Luberon.

1487-1488 : Croisade de Cattannée dans les vallées alpines.

31 octobre 1517 : Luther affiche ses 95 thèses sur une porte d'église à Wittemberg.

La Réforme proclame la justification par la foi seule, le sacerdoce universel et l'infaillibilité de la seule Bible. Ces deux derniers points rejoignent ce que disent les vaudois depuis quatre siècles.

1523 : Luther écrit au duc de Savoie pour lui demander de protéger les vaudois du Piémont, qui sont ses sujets.

1526 : Synode de Laux (val Cluson) qui réunit 140 barbes. Décision d'envoyer deux d'entre eux pour une mission d'information auprès des réformateurs en Suisse et en Germanie.

1530 : Synode de Mérindol (Provence). Décision d'envoyer auprès des réformateurs une nouvelle mission d'information, plus approfondie que celle de 1526.

Les prédicateurs vaudois Georges Morel et Pierre Masson présentent leur communauté aux réformateurs Œcolampade (à Bâle) et Bucer (à Strasbourg). Le rapport qu'ils rédigent présente d'abord ce que croient et pratiquent les vaudois, puis viennent les questions posées aux réformateurs, et enfin les réponses de chacun d'entre eux à ces questions.

À leur retour, Pierre Masson fut pris et Georges Morel put revenir en Provence.

Septembre 1532 : Synode de Chanforan, près du hameau du Serre dans le val d'Angrogne au Piémont. Les réformateurs Guillaume Farel, originaire de Gap, et Antoine Saunier sont présents et participent aux débats.

La discussion, très vive, porte sur la question de la foi et des œuvres. La position traditionnelle des vaudois va à l'encontre de la justification par la foi seule et la prédestination. Mais Farel parvint à convaincre l'assemblée.

Désormais, les vaudois admettent le serment, abandonnent le vœu de pauvreté des prédicateurs, rejettent la confession, ne reconnaissent que deux sacrements (le baptême et l'eucharistie).

Les Pauvres de Lyon entrent dans le mouvement de la Réforme, plus précisément celui des Suisses francophones.

Décision est aussi prise de financer l'édition d'une Bible traduite directement du grec et de l'hébreu.

Novembre et décembre 1532 : Le jeune barbe Pierre Griot est arrêté à Lourmarin et il est interrogé par l'inquisiteur d'Apt Jean de Roma.

1533 : Confession de foi de Cabrières-d'Avignon, adressée à l'inquisiteur Jean de Roma.

4 juin 1535 : Publication à Neuchâtel de la Bible d'Olivétan (qui est le cousin de Jean Calvin) grâce à 800 écus d'or rassemblés et donnés par les vaudois.

18 novembre 1540 : Arrêt du parlement de Provence contre 19 « vaudois et luthériens » de Mérindol.

7 avril 1541 : Confession de foi de Mérindol, suite à l'arrêt du parlement de Provence.

31 janvier 1545 : Le roi François I^{er} ordonne l'exécution de l'arrêt de Mérindol.

Avril 1545 : Le baron d'Oppède, Jean Maynier, président du parlement d'Aix, rassemble des troupes, 6 enseignes d'infanterie des « vieilles bandes du Piémont », une armée qui rentrait des Alpes, et la compagnie de cavalerie du capitaine Paulin, baron de la Garde. C'est le début d'une semaine sanglante où les troupes vont « à enseignes déployées », comme sur un champ de bataille.

Le 13, l'armée passe la Durance et entre dans le Pays d'Aigues par Pertuis. Le 14, les villages de Cabrières, La Motte, Peypin et St-Martin de La Brasque sont détruits. Puis ce fut le tour de Lourmarin, de Villelaure, de Janson et de La Roque d'Anthéron. Les destructions et les massacres se poursuivent jusqu'au 18, jour où la soldatesque arrive à Mérindol. Le 19, l'armée se présente devant Cabrières-d'Avignon. Ce fut ensuite le tour de Lacoste et de Murs, où comme ailleurs d'innombrables exactions sont commises, les vieillards, les femmes et les enfants ne sont pas épargnés. Le 24, Maynier d'Oppède interdit de porter assistance aux fuyards sous peine de confiscation de corps et de biens.

Au total, 22 villages sont incendiés, détruits et pillés. Les habitants qui n'ont pu fuir sont massacrés. On compte plus de 3000 morts et 600 hommes envoyés aux galères.

Un groupe de réfugiés provençaux misérables arriva à Genève au mois de mai pour demander des secours.

Le pays est ruiné, les récoltes détruites, les troupeaux tués, les maisons incendiées. La sauvagerie de cette « Exécution de Cabrières et Mérindol » eut un retentissement dans l'Europe entière. Calvin en fut atterré et écrivit à Farel : « *La chose a été si atroce que j'en suis stupéfait en y pensant. Tant s'en faut que je puisse l'exprimer par des mots.* »

1550-1552 : Procès intenté contre les responsables du massacre. Jacques Aubery, avocat général, est indirectement l'avocat des vaudois. Un seul personnage, Guérin, fut reconnu coupable et pendu... mais c'était pour un crime de concussion sans rapport avec les atrocités commises. Les autres, dont Maynier d'Oppède, furent acquittés.

1555-1560 : Les communautés vaudoises deviennent des paroisses protestantes.